

FICHE "DEGATS DE GIBIER" EN FORET



RETOUR DE LA FICHE

Pour la forêt privée :
syndicats.eaf@orange.fr

Pour la forêt publique :
jonathan.dion@onf.fr



⇒ PROPRIETAIRE

Nom, Prénom :

⇒ NOM DU DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE :

⇒ LOCALISATION DES DEGATS

1 - Commune de situation des bois sinistrés (1 fiche par commune) :

2 - Nom de la forêt ou du lieu-dit :

⇒ NATURE DES DEGATS PRINCIPAUX (Cocher les cases correspondantes ; si "Autres", préciser)

1 - Type

Frottis Abroutissement Ecorçage Autres

2 - Origine

Cerf Chevreuil Chamois Autres

3 - Caractéristiques

	Exemple	Exemple	Colonnes à remplir pour les peuplements concernés		
Type de peuplement	Futaie irrégulière résineuse	Plantation Chêne			
Essences concernées	Sapin	Chêne sessile			
Numéro de parcelle (cadastrale et/ou forestière)	AB 1	2			
Surface (ha)	1,35	4,50			
Nombre de plants installés à l'origine par ha (si plantation)	-	200 plants/ha			
Protections des plants (oui, non, type)	Non	Oui /Tubex			
Hauteur des plants/semis au moment de l'observation (30 cm à 1m; 1 à 3 m; >3 m)	1 à 3 m	30cm à 1 m			
Surface attaquée (ha)	0,1 ha	0,5 ha			
Nombre total de plants attaqués (morts ou abîmés)	10 semis	40 plants			

⇒ COMMENTAIRES :

Fiche remplie par

- Le propriétaire
 L'agent ONF
 Autre :

Date de l'observation :

Signature

Utilisation de la fiche

Il convient de remplir **une fiche par commune** concernée par les dégâts et d'identifier avec précision le lieu des dégâts et le détenteur du droit de chasse sur ce lieu.

- ✧ <<Frottis>> = dégât comportemental du cerf et du chevreuil principalement en période de reproduction et en période de refait (chute des velours)
- ✧ <<Abroutissement>> = dégât alimentaire par consommation de l'extrémité des pousses
- ✧ <<Ecorçage>> = dégât alimentaire par consommation de l'écorce des tiges, principalement des résineux

En "commentaires", peuvent éventuellement être apportés quelques éléments importants tels que :

- ♦ des précisions sur le peuplement considéré (composition, traitement, localisation, ...), les dégâts causés, leur répétition
- ♦ des indications concernant l'évaluation du coût de reconstitution : regarnis (nature / catégorie et nombre), répulsif (quantité et marque commerciale), matériel de protection individuelle des plants (type et nombre), installation (frais en main d'œuvre), ...

Les fiches doivent impérativement être renvoyées le plus rapidement possible après l'observation